

Mantes-la-Jolie, le 18 mai 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouvelle étape dans la construction du quartier « Les Hauts de Rangiport » à Gargenville (78) L'EPAMSA signe les actes de vente au promoteur Marignan-Gera pour la réalisation de 90 logements et une crèche

L'EPAMSA a signé mercredi 17 mai 2017, avec le promoteur Marignan, les actes de vente des lots H et I-bis, sur l'opération « les Hauts de Rangiport » à Gargenville. L'EPAMSA et la ville de Gargenville (10.000 habitants) ont retenu le promoteur Marignan et Gera Architectures pour réaliser 90 logements aux loyers accessibles et une crèche (20 berceaux).

L'EPAMSA est aménageur de ce nouveau quartier de vie et d'activités, construit sur l'ancienne friche industrielle Porcher. A 45 km à l'ouest de Paris par l'A13, 50 minutes de Saint Lazare par le transilien, les Hauts de Rangiport (11,6 ha au total) s'inscrit dans un projet de ville visant à rééquilibrer le nord et le sud de la commune. Bénéficiant de vues exceptionnelles sur les coteaux de la Seine, il est destiné aux habitants de la commune et aux Franciliens désireux de vivre dans un cadre préservé proche des pôles d'activités.

Le nouveau quartier « les Hauts de Rangiport » émerge

La consultation lancée en mars 2016, concernait deux lots destinés à une programmation résidentielle : le lot H d'une surface foncière de 6 743 m² pour une constructibilité de 4 025 m² SDP et le lot I bis d'une surface foncière de 2 056 m², face au futur groupe scolaire (1 800 m² de SDP) et d'une crèche de 300 m² en rez-de-chaussée assortie d'un espace extérieur.

Parmi les trois candidats retenus, le jury présidé par Jean Lemaire, maire de Gargenville et Xavier Hêmeury, directeur général de l'EPAMSA, a désigné le 10 octobre 2016 l'équipe lauréate Marignan-Gera.



Des logements pour tous qui respectent et s'inscrivent dans le paysage naturel

Marignan et Gera Architectes propose 66 logements en intermédiaire (lot H). Ils se caractérisent soit par un niveau de loyers situé entre ceux du parc social et ceux du parc privé, soit par un prix d'acquisition inférieur à celui du marché. Afin de promouvoir l'éco-mobilité auprès des futurs habitants de la copropriété, le promoteur mettra à disposition une voiture électrique gérée par l'opérateur CLEM'.

30 logements collectifs en accession et une crèche de 20 berceaux viendront compléter le quartier, en face de l'école (lot I bis). Le quartier sera traversé par une coulée verte performante en qualité environnementale.



Le permis de construire sera déposé dans les prochains jours, et la commercialisation suivra.

Pour Jean Lemaire, Maire de Gargenville « *Les habitants de ce nouveau quartier bénéficieront de vues exceptionnelles sur les coteaux de la Seine. Il est une réponse à la demande de logements des habitants du territoire et plus largement des Franciliens souhaitant conjuguer qualité de vie à proximité des pôles d'emploi de Paris, de Poissy et de Mantes* ».

Pour Xavier Hémeury, directeur général de l'EPAMSA « *Après le lancement des travaux de 170 logements par Nexity en novembre 2016, l'inauguration de la partie Nord et centre du parc urbain des Monts de Seine et la livraison de 106 logements construits par Semiic Promotion (Architecte : Atelier Jahel), l'EPAMSA boucle une programmation de logements adaptée à la commune partagée entre du petit collectif, des maisons individuelles groupées et de l'intermédiaire* ».

Les Hauts de Rangipport en bref

L'opération pilotée par l'EPAMSA est conçue par les agences CoBe (urbaniste) et Mutabilis (paysagiste). Elle comprendra au total 8 900 m² de commerces et activités ainsi qu'un groupe scolaire.

- 2014–2016 : travaux de voiries et des réseaux (eau, électricité, gaz et téléphonie) des premiers logements construits.
- Mai 2016 : installation rue Simone Veil d'une borne de recharge électrique du réseau Electricité Seine Aval
- Juin 2016 : livraison de 106 logements sociaux, dessinés par l'Atelier Jahel, réalisés par SEMIIC promotions pour le compte du bailleur social I3F (lot G)
- Juillet 2016 : livraison de la première séquence du parc urbain (9 000 m² au total)
- 11 octobre 2016 : signature de l'acte de vente des lots D et E entre l'EPAMSA et Nexity pour la construction de pavillons et collectif et début des travaux
- 15 octobre 2016 : inauguration du parc urbain
- 2017 : début du chantier du groupe scolaire





- 2018 : **lancement des chantiers des Lots H** (maisons et logements collectifs) **et I bis** (crèche et logements collectifs) – livraison des résidences Nexity et du groupe scolaire pour la rentrée – lancement de la consultation du lot J dédié aux commerces de proximité
- 2020 : **livraison des lots H et I bis**

L'EPAMSA

Créé par décret en conseil d'Etat en 1996, l'EPAMSA est un établissement public d'aménagement chargé d'opérations de développement et de renouvellement urbains sur le nouveau territoire Grand Paris Seine & Oise (78) et la Communauté de communes des Portes de l'Ile-de-France. Il intervient en tant que :

- **direction de projet** de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval et coordination pour le territoire de programmes nationaux (TEPCV, PIA, Ecoquartier...)
- **aménageur urbain** pour la construction de 13 000 logements et l'implantation d'entreprises sur 850 000m²,
- **mandataire** pour le compte des communes,
- **investisseur** dans la restructuration, la remise sur le marché d'ensembles immobiliers et le développement d'activités économiques.

Contacts presse

EPAMSA : Amandine Martin, responsable de la communication – 01 39 29 21 25 –
06 76 97 48 98 – a.martin@epamsa.fr

Agence Manifeste : Rachel Brunella – 06 21 03 08 30 – 01 55 34 99 84 –
rachel.brunella@manifeste.fr